

Le 9 septembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON.

Absents : M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Procurations : M. Rémy GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Célia DUMAS à Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Philippe BONNEFOND, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Amaury GARDE

OBJET : Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages à conclure avec la Fondation 30 millions d'amis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses pouvoirs de police générale pour le maintien de la salubrité publique, il lui appartient de faire capturer les animaux errants non identifiés, sans propriétaire ou « sans détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

La commune de La Fouillouse s'est donc rapprochée depuis 2020 de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération.

Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation.

La Fondation 30 millions d'amis propose, de renouveler la convention pour 30 chats en 2024.

La participation de la commune, à hauteur de 50% des frais de stérilisation et d'identification, est estimée à 1350 € :

✓ 80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

✓ 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

exceptionnellement 120 € TTC pour une ovario-hystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER la convention à conclure avec la Fondation 30 millions d'amis pour la prise en charge de la campagne de stérilisation et d'identification de 30 chats libres pour l'année 2024,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

DELIBERATION

Fait à la Fouillouse, le 9 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Amaury GARDE



Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240909-2024-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2024
Publication : 18/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation